



## Q&R – Modification N° 5

**Date :** Le 28 juin 2018

**Projet:** Services de formation linguistique à Guelph (Ontario)

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

---

### **A) QUESTIONS ET RÉPONSES**

#### **Question 10 :**

La question ci-dessous fait référence au critère technique obligatoire 01.

Généralement, les professeurs se spécialisent soit en anglais soit en français. Rarement dans les 2 langues, bien que cela arrive.

Dans le cas présent, l'offrant doit-il démontrer :

1. Qu'il a donné des cours de français et d'anglais
2. Qu'il a donné des cours de français ou d'anglais

#### **Réponse 10 :**

Si l'offrant est un individu, il doit être capable de fournir des cours en anglais et en français. Si l'offrant est une école de langue, cette école doit être capable de fournir des professeurs enseignant le français et des professeurs enseignant l'anglais.

En conclusion, l'offrant doit répondre aux critères techniques obligatoires et répondre aux besoins tel qu'indiqué dans l'offre à commande.

### **B) MODIFICATION À LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE**

#### **Modifier page couverture de l'offre à commande**

##### **REMPLENER :**

Les offres doivent être reçues au plus tard à 14:00 heures, Heure Avancée de l'Est le 4 Juillet 2018

##### **PAR :**

Les offres doivent être reçues au plus tard à 14:00 heures, Heure Avancée de l'Est le 12 Juillet 2018.

---

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.